

Texte pour table des matières du bulletin du 26 octobre 2023

Note au lecteur

Section 6.11 Annexes et autres renseignements - Annexe 2 - Déclarations d'initiés (Format électronique – SEDI)

Veillez prendre note que l'Annexe 2 - Déclarations d'initiés (Format électronique – SEDI) de la section 6.11 n'a pas été intégrée au bulletin du 26 octobre 2023 (vol. 20, n°42). Vous trouverez le contenu de l'Annexe 2 à la section 6.11 du bulletin du 2 novembre 2023 (vol. 20, n°43).